

DECISION N° 162/26 /26/D/MINESEC/SG/DRFM/DPPC/2026 DU 06 MAI 2026

Portant résiliation du Marché N°      /24/M/MINESEC/DPPC/UG-PEST/CSPM/2024 28 mai 2024  
PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL N° 003/23/AONO/MINESEC-UGPEST/CSPM/2023 du 16  
Octobre 2023 pour la fourniture de deux (02) véhicules (une camionnette de capacité 3 à 3,5 tonnes et un  
mini bus de seize places minimum) au Lycée Technique d'Ombé attribué à la société CONTINENTAL  
MULTI SERVICES SARL B.P. 180011 NGAOUNDERE ; Tel 694 66 38 36

### LE MINISTRE ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu la loi n°98/013 du 14 juillet 1998 relative à la concurrence;
- Vu la loi n°2018/011 du 11 Juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun;
- Vu la loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat du Cameroun et des autres entités publiques;
- Vu La Loi N° 2025/012 du 17 décembre 2025 portant la loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2026;
- Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
- Vu L'arrêté n°9/MINMAP/CAB du 23 Janvier 2023 Fixant les seuils et les types de marchés pouvant faire l'objet de passation par voie électronique au titre de l'exercice 2023.
- Vu L'arrêté n°10/MINMAP/CAB du 23 Janvier 2023 Fixant la liste des actes et documents à publier obligatoirement sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics au titre de l'exercice 2023 ;
- Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
- La circulaire n°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant amélioration de la performance du système des marchés publics ;
- Vu la circulaire n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant sur les modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics ;
- Vu La Circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics;
- Vu La Circulaire n°0001877/C/MINFI du 31 Décembre 2025 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques, pour l'Exercice 2026;
- Vu l'Ordre de Service N°01/25/OS/MINESEC/SG/DRFM/DPPC du 22 septembre 2025 valant mise en demeure
- Considérant les nécessités de service.

### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup> :** Le marché N°      /24/M/MINESEC/DPPC/UG-PEST/CSPM/2024 28 mai 2024 pour la fourniture de deux (02) véhicules (une camionnette de capacité 3 à 3,5 tonnes et un mini bus de seize places minimum) au Lycée Technique d'Ombé attribué à la société CONTINENTAL MULTI SERVICES SARL B.P. 180011 NGAOUNDERE Cameroun, Tel 694 66 38 36, pour un délai de soixante (60) jours, est résilié de plein droit pour défaillance de la société CONTINENTAL MULTI SERVICES SARL constatée après la mise en demeure N° 01/25/OS/MINESEC/SG/DRFM/DPPC du 22 septembre 2025.

**Article 2 :** La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

#### AMPLIATIONS :

- MINMAP ;
- ARMP;
- STE CONTINENTAL MULTI SERVICES;
- JDM.

